

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 28 OCTOBRE 2016
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Nathalie OSSEDAT, Michaël DAUSSY, Urielle GONARD.

ABSENTS EXCUSES: Bernard MEIER (procuration donnée à Madeleine VEILLAS) Jean Paul ROYER (procuration donnée à Daniel CHALOT) Colette MELON (procuration donnée à Pascal PONCET) Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN),

ABSENT : Jean-Michel BRISSAY-CHATRE.

1/ INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Préfet de la Loire quant au regroupement des intercommunalités conformément à la loi NOTRe : la Communauté de Communes du Val d'Aix et d'Isable (CCVAI), la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) resteront sous leur configuration géographique actuelle jusqu'au 1er janvier 2018 (pas de fusion avec Roannais Agglomération/pas de création d'un nouvel EPCI "Loire et Monts"). Il est à noter que la communauté de communes de BALBIGNY rejoint FEURS. Cette situation est qualifiée de "statu quo" dans l'attente qu'apparaisse une proposition mieux partagée.

Le maire précise qu'une réflexion menée conjointement avec d'autres communes est engagée afin que St Just en Chevalet puisse rejoindre Roannais Agglomération par la continuité géographique.

Il rajoute qu'une analyse serait pertinente pour connaître les impacts techniques, administratifs, juridiques et financiers d'un tel projet n'incluant pas toutes les communes membres d'un même EPCI.

Suite à l'exposé, du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, **réaffirme avec fermeté** sa volonté de rejoindre Roannais Agglomération au 1er janvier 2018 sous réserve :

- qu'un examen technique, administratif, juridique et financier ne conclue pas à une situation plaçant la commune dans une situation défavorable et pénalisante ;

- de la continuité géographique imposée.

2/SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : REVISION

Monsieur le Maire dresse sommairement le compte rendu de la réunion du SYEPAR du 12 octobre 2016.

Il explique s'être abstenu lors du vote quant à la révision du SCOT eu égard au volet éolien. En effet il a jugé contradictoire les termes qualifiant l'espace remarquable des Monts de la Madeleine et la possibilité d'y introduire des éoliennes qui viendraient transformer les paysages authentiques de montagne et de nature préservés en donnant aux lieux un caractère quasi industriel. Il a aussi évoqué l'impact sur l'attractivité économique et touristique et sur le prix de l'immobilier tout en rappelant le scepticisme de spécialistes quant à la présence de vent nécessaire pour assurer un rendement satisfaisant. Il a enfin rappelé la présence de la liaison autoroutière Lyon -Clermont qui place le massif des Monts de la Madeleine dans une situation idéale (à quasi mi-distance de ces 2 grandes agglomérations)

3/ FROMAGERIE : PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que Monsieur GENIN, gérant de la fromagerie du Pays d'Urfé n'a pas encore déposé le permis de construire pour l'agrandissement de son entreprise intégrant un prétraitement performant et adapté aux exigences notamment techniques de la step.

4/ DSP CAMPING/ SNACK/TENNIS

L'avis d'appel à candidature pour la délégation de service public est lancé. Une publicité est faite dans la presse locale et les revues et sites professionnels.

Des candidats se sont déjà manifestés ; les candidatures doivent parvenir en mairie au plus tard le 5 décembre à 16 heures.

5/ PROJET M. et MME LIEVRE : BAIL PRECAIRE LOCAUX RTE DE ROANNE (EX EMGT)

Monsieur le Maire rappelle le projet de Monsieur et Madame LIEVRE consistant à l'installation d'une activité brocante dans le 1er étage (donnant sur le chemin Thomasson) du bâtiment communal situé route de Roanne qui avait fait l'objet de la délibération 2016-36 en date du 29 avril 2016.

Par ailleurs, il explique que Monsieur et Madame LIEVRE souhaiteraient dans un premier temps un bail précaire afin de stocker les matériaux nécessaires à l'aménagement du local puisqu'ils vont y réaliser des travaux ; la commune s'étant engagée à garantir le clos couvert uniquement.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer un bail précaire et révocable avec Monsieur et Madame LIEVRE pour une durée de 6 mois renouvelable pendant la durée de leurs travaux d'aménagement moyennant un loyer mensuel de 20.00 € en préambule au bail dérogatoire qui sera établi au démarrage de l'activité selon la délibération 2016-36.

6/PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le renouvellement, par anticipation en raison de l'échéance électorale présidentielle, du contrat "emploi d'avenir" d'Emy REJONY pour une année supplémentaire à compter du 28 septembre 2017 (toujours à raison de 22 h par semaine prises en charges à 75 % par l'état) ;
- de recruter Romain REGEFFE à compter du 2 novembre 2016 aux services techniques de la commune par le biais d'un contrat aidé à raison de 32 heures dont 26 h financées à hauteur de 70 % par l'État .Ce recrutement s'est fait avec l'aide du site de proximité et au travers du forum de l'emploi au cours duquel Emmanuelle BARLERIN a pu recevoir les candidats remplissant les conditions. Daniel CHALOT responsable de l'unité technique a également été associé.

7/ ADMR/SIAD

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale d'un appel au bénévolat lancé par l'ADMR. Il invite chacun à diriger les éventuels bénévoles vers la structure.

8/ RENCONTRE GENDARMERIE/ MAIRE

Monsieur le Maire explique avoir reçu le Commandant DOUIS nouveau chef d'escadron de la compagnie de gendarmerie de Roanne et l'Adjudant-Chef RIGAUD chef de la compagnie de St Just en Chevalet.

La visite avait, entre autre, pour but d'évoquer (outre la présentation du nouveau Commandant DOUIS) les conditions peu satisfaisantes d'hébergement de la brigade de St Just en Chevalet et d'évoquer l'éventuelle possibilité de construction de nouveaux bâtiments sur la commune.

A l'issue de cette rencontre il a été décidé d'une réunion début décembre dans les locaux de la gendarmerie de Roanne avec tous les maires de l'ex-canton afin d'évoquer la situation (financement , autres possibilités Loire habitat...).

9/ TRAVAUX PLACE DE LA MAIRIE/ACCES STEP/EHPAD (zone du banc à l'entrée)

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'enrobé prévus :

- Place de la Mairie (côté poste)
- à l'EHPAD (à proximité du banc placé à l'entrée de l'établissement)
- à la STEP afin de réparer les accès détériorés pendant les travaux de construction

vont être réalisés avec un peu de retard.

10/ TRAVAUX Ad'AP ECOLE PUBLIQUE (Accessibilité handicapés)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'Ad'Ap :

- un WC handicapé va être réalisé sous le préau (entre la zone des sanitaires filles et la zone des sanitaires garçons) ;
- une signalisation de couleur va être posée sur les contres marches des escaliers intérieurs et extérieurs.

11/ TX CANAL VENTURI / DEVERSOIR D' ORAGE SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe que les travaux d'assise nécessaires à l'installation du canal Venturi/déversoir d'orages en amont de la station d'épuration ont été réalisés par les agents de l'unité technique.

La mise en place du déversoir par l'entreprise Lyonnaise des Eaux est prévue le 4 novembre prochain.

La déclaration des rejets a été faite auprès des services de la police de l'eau. La MAGE a participé au choix technique.

12/ CONTRAT RURALITE

Le Maire informe l'assemblée municipale que le Roannais postule à la signature d'un contrat de ruralité avec l'état pour des investissements à réaliser entre 2017 et 2020.

Ce contrat de ruralité permettrait de cofinancer les opérations d'investissements communales ou intercommunales.

Le conseil décide à l'unanimité de présenter un dossier relatif à :

- l'étanchéité de la toiture de l'école ;
- la création d'une réserve incendie secteur "la Féculé" à proximité de l'entreprise en cours d'implantation dans la rubrique "économique".

QUESTIONS DIVERSES

Association passerelle 109 : l'association dont le siège est à CHAMPOLY a décidé de se mettre "en sommeil" pendant une année en raison de difficultés budgétaires. Monsieur le Maire, Madeleine VEILLAS et Emmanuelle BARLERIN ont reçu Madame DI SALVO, Présidente, qui sollicite la commune pour d'éventuels locaux. Il lui a été proposé les locaux de l'ex-boucherie PRAT et l'utilisation de la salle des fêtes rue de Thiers pour des activités artistiques et culturelles. Un loyer de 300 euros a été envisagé. Rien n'est encore arrêté car la proposition doit être étudiée en lien avec les partenaires institutionnels de passerelle 109.

Assainissement : Nicolas OSSEDAT indique des soucis liés à un déversoir d'orage rue de Thiers.

Invitations et manifestations diverses :

29 octobre 2016 de 9 h à 16 h : bourse au jouets salle ERA

4 novembre 2016 : visite de MVP par Monsieur le Sous-Préfet

7 novembre 2016 à 14 h à l'EHPAD : présentation du voyage effectué dans la Drôme par certains résidents (la commune avait apporté une contribution)

7 novembre 2016 à 20 h : présentation de la nouvelle monnaie "commune" à l'Étincelle Gourmande à ST THURIN

Cérémonie du 11 novembre

12 novembre 2016 à ST ETIENNE de 9 h à 11 h : invitation au "samedi qui sauve" (sensibilisation aux comportements qui sauvent).

La séance est levée à 21 h 50